

Dons patriotiques du citoyen Guillaume, agent national du district de Bruyères, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques du citoyen Guillaume, agent national du district de Bruyères, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 365;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14170_t1_0365_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 18 Prairial An II

(Vendredi 6 Juin 1794)

Présidence de ROBESPIERRE

La séance est ouverte à l'heure ordinaire.

1

Un membre de la commission des dépêches présente un aperçu des progrès de la Raison publique; il fait ensuite lecture des adresses et pétitions suivantes (1).

2

Le substitut de l'agent national près le district de Meaux, annonce qu'il vient de faire conduire à la raffinerie de l'Unité établie à Paris, 2267 livres de salpêtre, et que ce premier envoi sera suivi de plusieurs autres.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).

3

Le citoyen Lefevre, ci-devant curé, et nouvellement uni à une jeune républicaine, remet à la patrie la pension que la loi lui a accordé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (3).

4

Le citoyen Guillaume, agent national du district de Bruyères (4), département des Vosges, adresse à la Convention nationale l'état de l'argenterie envoyée le 18 floréal au caissier de la monnaie de Paris, et qui consiste en 308 marcs 5 onces un gros et demie et 40 marcs

(1) P.V., XXXIX, 63. Bréard occupe le fauteuil; *Mon.*, XX, 664.

(2) P.V., XXXIX, 63. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t), *J. Fr.*, n° 621; *J. Sablier*, n° 1364.

(3) P.V., XXXIX, 63.

(4) Et non des Brières.

4 onces 5 gros et demi en galons, le tout retiré des églises de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

5

Les administrateurs du district de Dinan (2), annoncent l'envoi qu'ils ont fait au magasin militaire de plusieurs vêtements à l'usage des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Dinan, s.d.; Au présid. de la Conv.*] (4).

« Républicain,

La commune de Ploubalay et Lancieux, district de Dinan, département des Côtes du Nord a déposé au magasin militaire du district, en don pour les défenseurs de la patrie, 242 chemises, 2 paires de souliers, une paire de bottes, 2 paires de bas de laine, 2 paires de culottes, une veste et un drap de lit. S. et F. »

CORNUL (*agent nat.*), HÉDAT, DELEGER.

6

Le citoyen Briche, instituteur à Vezoul, fait hommage à la Convention nationale d'un ouvrage élémentaire sur la géométrie pratique et les fortifications de campagne.

Mention honorable, et renvoi au comité de la guerre (5).

7

Le citoyen Henriquez, de la section du Panthéon Français, présente à la Convention un

(1) P.V., XXXIX, 63. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t); *M.U.*, XL, 295; *J. Sablier*, n° 1364.

(2) Côtes du Nord.

(3) P.V., XXXIX, 64. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t); *J. Sablier*, n° 1364;

(4) C 305, pl. 1138, p. 8.

(5) P.V., XXXIX, 64. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n° 1364; *Mess. soir*, n° 658; *J. Fr.*, n° 620.